

Le service public

Audition de la COFEM
Vendredi 8 mai 2015 à Bienne

Présentation de Pro Infirmis

Benoît Rey
Membre de la direction,
Chef du département des prestations de
services Suisse romande et Tessin

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



Le service public au sens large: (Poste, Swisscom, CFF, SSR...)

est une base indispensable à l'inclusion des
personnes en situation de handicap pour:

- ❖ **Combattre leur isolement**
- ❖ **Fournir des services**
- ❖ **Assurer leur sécurité**
- ❖ **Informers**

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



Attentes de pro Infirmis vis-à-vis de la SSR

Aujourd'hui, selon la dimension solidaire inscrite dans son mandat, elle a fait un pas important au niveau du support de la télévision pour tous.

- ❖ Sous titrages
- ❖ Langue des signes
- ❖ Audiodescription

Mais ces dispositions restent très insuffisantes

Ce pas doit se poursuivre et s'étendre à une accessibilité générale des différents supports médiatiques

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



La Suisse dispose d'une nouvelle base pour asseoir cette accessibilité, la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. (ratifiée en 2014)

L'art.21 lit.a, d, e demande que les médias, radio, télé, mais aussi média numériques rendent accessible leur offre aux besoins différenciés des personnes en situation de handicap.

En conséquence, la dimension solidaire de la télé doit s'étendre aux autres médias et se développer.

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



Exemples

- ❖ **Sous titrages:** étendre la plage horaire actuelle de 19 à 22h
- ❖ **Langue des signes:** signer d'autres émissions d'actualité que le téléjournal
- ❖ **Audiodescription:** 24 films/année sont insuffisants et l'on peut également audio décrire d'autres émissions (culturelles ou sportives en particulier)
- ❖ **Radio:** émissions en langage simplifié
- ❖ **Télétexte vocal**
- ❖ **Accessibilité de Swissinfo** aux malvoyants et malentendants

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



Sensibilisation

La convention de l'ONU prévoit également à son article 8 que l'état, donc le service public, renforce la connaissance des questions liées au handicap par l'ensemble de la société.

Les personnes en situation de handicap participent à tous les domaines de la vie: Logement, formation, école, travail, loisirs, déplacements ...

Elles ont besoins dans ces différents domaines d'informations.

L'opinion publique doit apprendre à vivre avec elles ces démarches d'inclusion.

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



Comment appliquer ou Comment **impliquer**

Participation ou inclusion concrète

- Intégrer des personnes en situation de handicap (y compris des personnes avec troubles cognitifs) dans l'élaboration des programmes et dans la mise en œuvre de moyens d'accessibilité.
- Engager des personnes en situation de handicap dans les différentes fonctions de la SSR, également journalistes, présentateurs etc...
- Intégrer des personnes en situation de handicap dans les propres productions de la SSR

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis



Conclusion

- Le service public de la SSR est indispensable également aux intérêts des personnes en situation de handicap
- Le mandat doit être adapté aux nouvelles exigences de l'accessibilité (les personnes handicapées payent aussi la redevance)
- La mission d'intégration doit tenir plus compte des personnes en situation de handicap
- Les moyens financiers doivent être assurés
- Les personnes en situation de handicap doivent aussi participer au contrôle de qualité

©2014 Pro Infirmis / www.proinfirmis.ch

pro infirmis

